

NS n° 11-2023

21/12/2023

## NOTE DE SERVICE

Objet : Versement d'un abondement périodique PER COL

Nous vous informons que de manière volontaire, le Président et la Direction ont décidé de verser un abondement périodique d'un montant de 700 € brut sur votre Plan d'Épargne Retraite Collectif (PER COL) au titre de l'année 2023.

La somme nette sera prochainement versée sur votre PER COL individuel.

**Pierrick MARTIN**

Directeur Général

